

**CASE 44 – MENTIONS SPECIALES
(PROCEDURE SAD)**

TABLE DES MATIERES

<i>HISTORIQUE – VERSIONS DU DOCUMENT</i>	3
<i>GENERALITES</i>	4
<i>INTRODUCTION</i>	5
<i>LES MENTIONS SPECIALES COMMUNAUTAIRES</i>	6
LES MENTIONS SPECIALES COMMUNAUTAIRES DE LA CATEGORIE GENERALE	7
EXEMPLE	7
INTRODUCTION	7
IMPRESSION	7
LES MENTIONS SPECIALES COMMUNAUTAIRES A L'IMPORTATION	8
EXEMPLE	8
INTRODUCTION	8
IMPRESSION	9
LES MENTIONS SPECIALES COMMUNAUTAIRES A L'EXPORTATION	10
EXEMPLE	10
INTRODUCTION	10
IMPRESSION	11
<i>LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES</i>	<i>12</i>
<i>Les mentions spéciales nationales codées pour la case 44 du Document Unique</i>	12
<i>Les mentions spéciales nationales codées pour la case 31 du Document Unique</i>	14
LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES HORIZONTALES	16
EXEMPLE	16
INTRODUCTION	16
IMPRESSION	17
LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES (Général)	18
EXEMPLE (sans données à compléter)	18
INTRODUCTION	18
IMPRESSION	18
EXEMPLE (avec données à compléter)	19
INTRODUCTION	19
IMPRESSION	19
LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES EN CAS DE PRODUITS AGRICOLES	20
<i>Les mentions spéciales nationales sans paramètre pour les cases « 31 » et « 44 »</i>	21
<i>Les mentions spéciales nationales avec paramètre pour les cases « 31 » en « 44 »</i>	21
<i>Les mentions spéciales nationales de la demande de paiement pour la case « 44 »</i>	22
<i>Les mentions spéciales nationales “Autres” pour les cases « 31 » et « 44 »</i>	22
LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES SUR LA DECLARATION « ENTREPOT TYPE B »	23
EXEMPLE	23
INTRODUCTION	23
IMPRESSION	23
LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES SUR LA DECLARATION DE REGULARISATION	24
EXEMPLE	24
INTRODUCTION	24
IMPRESSION	25

**CASE 44 – MENTIONS SPECIALES
(PROCEDURE SAD)**

LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES SUR LA DECLARATION DE GLOBALISATION.....	26
EXEMPLE	26
INTRODUCTION	26
LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES LORS D'UNE PROCEDURE DE SECOURS PLDA.....	27
EXEMPLE	27
INTRODUCTION	27
IMPRESSION	27

**CASE 44 – MENTIONS SPECIALES
(PROCEDURE SAD)**

HISTORIQUE – VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Auteur	Commentaire
0.2	26/09/2012	F. De Rechter	Adaptations suite à l'introduction de la déclaration AC4 via PROCEDURE AC4.

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

GENERALITES

Ci-après quelques commentaires pour remplir les mentions spéciales conformément aux notices sur le Document Unique (<http://www.fiscus.fgov.be/interfdanl/fr/dau/index.htm>).

Les mentions spéciales sont introduites en PLDA via un code en “Case 44 Mentions spéciales”.

Le code et, le cas échéant, la description textuelle de la mention spéciale sont automatiquement imprimés dans la case 31 ou 44 de la déclaration (Cfr <http://plda.fgov.be/fr/documentation> -> Développement Spécifications Techniques Fonctionnelles (FTS) – Données d’impression).

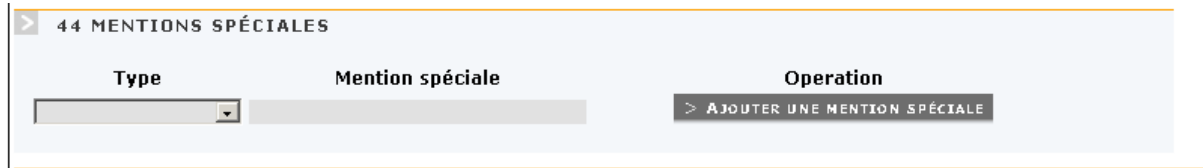
La distinction doit être faite entre :

- les mentions spéciales communautaires
- les mentions spéciales nationales.

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

INTRODUCTION

- Dans Web PLDA à remplir dans la “**case 44 Mentions spéciales**” dans l’onglet DOCUMENTS au niveau de l’article :



Type	Mention spéciale	Operation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="button" value="AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE"/>

- En Edifact à remplir dans :

Type : SG30/FTX/4441 - ACB

Contenu : SG30/FTX/4440 - ACB

- En XML à remplir dans :

Type : GoodsItem.AdditionalInformation.additionalInformationType

Contenu : GoodsItem.AdditionalInformation.additionalInformationContent

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES COMMUNAUTAIRES

Le code de la mention spéciale communautaire contient cinq chiffres.

Les codes sont disponibles via

<http://www.fiscus.fgov.be/interfdanl/fr/dau/documentation.htm> -> Downloads -> 6.6

Appendice 6 a

La distinction est faite entre :

- les mentions spéciales communautaires de la catégorie générale -> Code 0xxxx
- les mentions spéciales communautaires à l'importation -> Code 1xxxx
- les mentions spéciales communautaires à l'exportation -> Code 3xxxx

La **Case 44 Mentions spéciales** contient une liste déroulante des **mentions spéciales communautaires codées**. Cette liste déroulante contient également *les mentions spéciales nationales codées* (Cfr Les Mentions spéciales nationales).

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES COMMUNAUTAIRES DE LA CATEGORIE GENERALE

Les codes des mentions spéciales communautaires, sous la catégorie générale, commencent toujours par le chiffre “0” (structure : 0xxxx).



Type	Mention spéciale
00100	

EXEMPLE

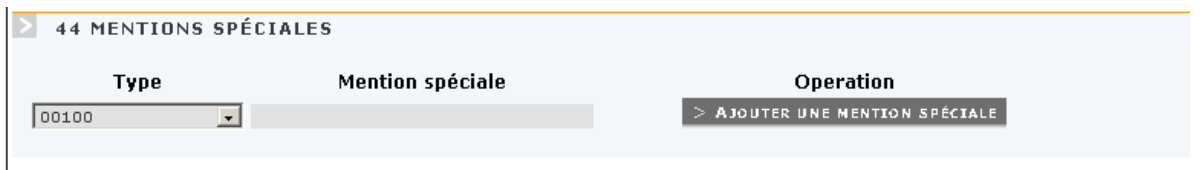
Sur base de l’article 497, paragraphe 3 du CCA, une autorisation sur la déclaration pour un régime douanier économique, peut être demandée.

Dans ce cas, la case 44 doit contenir la mention suivante :

“ 00100 – Autorisation simplifiée ”

INTRODUCTION

- Sélectionner le code “00100” dans la liste déroulante de la “Case 44 Mentions spéciales”.



Type	Mention spéciale	Operation
00100		> AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

IMPRESSION

44 Mentions spéciales et documents produits / Certificats et autorisations	
	00100 Autorisation simplifiée. -

En case 44, sur un A4 séparé, le code “00100” est imprimé et, en même temps, la description textuelle correspondante.

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES COMMUNAUTAIRES A L'IMPORTATION

Les codes des mentions spéciales communautaires à l'importation commencent toujours par le chiffre "1" (structure : 1xxxx).

Type	Mention spéciale
10100	
10200	
10300	
10400	
10500	

EXEMPLE

La suspension temporaire des droits autonomes est accordée lors de la présentation aux autorités douanières de l'original du certificat d'aptitude au vol lors de la mise en libre pratique des marchandises (article 2, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1147/2002).

Dans ce cas, la case 44, doit contenir la mention suivante :

« 10100 - Importation sous le couvert d'un certificat d'aptitude au vol »

INTRODUCTION

- Sélectionner le code "10100" dans la liste déroulante de la "Case 44 Mentions spéciales".

Type	Mention spéciale	Operation
10100		> AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

En dehors de ce code, dans ce cas,

- introduire le code document "A119" (Certificat d'aptitude au vol) en "Case 44 Documents joints" (Cfr Manuel "CASE 44 – Documents – Mesures de contrôle Tarif à l'import -> AIRWO")
- introduire le code "119" en "Case 39 Préférence" (Cfr Manuel "CASE 39 Préférence").

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

IMPRESSION

En case 44, sur un A4 séparé, le code “10100” est imprimé et, en même temps, la description textuelle correspondante.

44 Mentions spéciales et documents produits / Certificats et autorisations

10100 Importation sous le couvert d'un certificat d'aptitude au vol -

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES COMMUNAUTAIRES A L'EXPORTATION

Les codes des mentions spéciales communautaires à l'exportation commencent toujours par le chiffre "3" (structure : 3xxxx).

Type	Mention spéciale
30100	
30200	
30300	
30400	

EXEMPLE

Dans le cadre de la procédure de domiciliation, conformément § 286, par. 4 du CCA, la case 44 de l'exemplaire 3 de la déclaration d'exportation doit mentionner :

« Exportation simplifiée »

et le numéro de l'autorisation et le nom du bureau de douane qui l'a délivrée.

INTRODUCTION

- Sélectionner le code "30200" sous « Type » dans la liste déroulante de la "Case 44 Mentions spéciales" et sous "Mention spéciale" introduire les données requises.

Type	Mention spéciale	Operation
30200	1394 - Bruxelles	AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

IMPRESSION

En case 44, sur un A4 séparé, le code “30200” est imprimé et, en même temps, la description textuelle correspondante avec les données complémentaires introduites.

44 Mentions spéciales et documents produits / Certificats et autorisations	Y901 123 05/11/2008 30200 Exportation simplifiée et le numéro de l'autorisation et le nom du bureau de douane qui l'a délivrée - 1394 - Bruxelles 30400 RET-EXP - 517
---	---

- Remarques !!!**
- 1) En plus, dans cette exemple, le code « 30400 » (Demande, par le déclarant, de récupérer l'exemplaire 3) comme deuxième mention spéciale, a été introduit.***
 - 2) En plus, dans cette exemple, le code « Y901 » (Produit ne figurant pas dans la liste des biens à double usage) comme document communautaire, a été introduit (et imprimé sur un A4 séparé lorsque plus de 4 documents/certificats introduits en « case 44 Documents joints » sont introduits).***

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES

Les codes des mentions spéciales nationales sont disponibles via

<http://www.fiscus.fgov.be/interfdanl/fr/dau/documentation.htm>

-> Downloads -> 6.6 Appendice 6 c

La **case 44 Mentions spéciales** contient une liste déroulante des **mentions spéciales nationales codées**. Cette liste déroulante contient également *les mentions spéciales communautaires* codées (Cfr Les Mentions spéciales communautaires).

Les mentions spéciales nationales codées pour la case 44 du Document Unique

A l'exception des codes qui commencent par "31-", qui sont imprimés en "Case 31" du Document Unique, tous les autres codes des mentions spéciales nationales et leurs descriptions textuelles correspondantes, éventuellement avec les données complémentaires, sont imprimés en "case 44" du Document Unique.

Un certain nombre de ces codes pour la "case 44" du Document Unique se caractérise par le fait de commencer par "44-" symbolisant la "case 44".

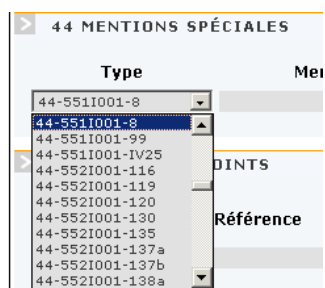
Dans la plupart des cas, après "44-" (signifiant la case 44), il est renvoyé au numéro du classement décimal de l'instruction/circulaire concerné suivi du numéro du chapitre/titre/paragraphe respectif. Les chiffres romains ont été remplacés par des chiffres arabes.

P.ex. Code 44-551I001-8

44 : Case 44

551I001 : Instruction "Perfectionnement actif" (C.D. 551.001)

8 : § 8



Pour l'impression, en case 44 du Document Unique, sont prévues 4 lignes de chacune 60 caractères.

En dehors des mentions spéciales, la case 44 peut contenir également une autre information e.a. les documents/certificats joints, les codes additionnels nationaux...

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

Les mentions spéciales sont imprimées sur les lignes restantes de la case 44, et par manque de place, sur un A4 séparé. Dans ce cas, la dernière ligne mentionne à titre d'information le code "+1".

Le code de la mention spéciale et la description textuelle doivent toujours apparaître ensemble, c.à.d. sur la même page.

Pas tous les codes, à imprimer en case 44 du Document Unique, ne commencent par "44-" :

- Exemple : Pour l'instruction "Franchises définitives", la codification commence toujours par "510I" suivi des chiffres des chapitres, titres, paragraphes et alinéas respectifs. Les chiffres romains ont été remplacés par des chiffres arabes.

Code 510I-1,1,A13

510I : Instruction "Franchises définitives" (C.D. 510.0)

1 : Chapitre I

1 : Titre I

A13 : A § 13

Type	Mention spéciale
510I-1,1,A13	
510I-1,1,A14	
510I-1,1,A15	
510I-1,1,A39	
510I-1,1,A39/3	
510I-1,1,A42	
510I-1,1,A62	
510I-1,1,A63	
510I-1,1,A73	
510I-1,1,A74	
510I-1,1,A86,2al.	

- Exemple : Pour l'instruction "Perfectionnement actif", la codification commence par "47-" conformément § 243,1° (pour la case 47 du Document Unique).

Code 47-551I001-243,1°

47- : Case 47 mais en PLDA imprimé en case 44 du Document Unique

551I001 : Instruction "Perfectionnement actif" (C.D. 551.001)

243,1° : § 243,1°

Type	Mention spé
47-551I001-243,1°	
50-521I103-64	
510I-1, 8, A9/2	
510I-1,1,A13	
510I-1,1,A14	
510I-1,1,A15	
510I-1,1,A39	
510I-1,1,A39/3	
510I-1,1,A42	
510I-1,1,A62	
510I-1,1,A63	

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

Les mentions spéciales nationales codées pour la case 31 du Document Unique

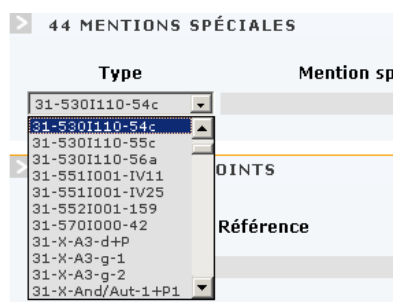
Ces codes se caractérisent par le fait de commencer par “31-” symbolisant la “case 31”.

Dans la plupart des cas, après “31-” (signifiant la case 31), il est renvoyé au numéro du classement décimal de l’instruction/circulaire respectif suivi du numéro du chapitre/titre/paragraphe. Les chiffres romains ont été remplacés par des chiffres arabes.

Exemple :

Code 31-530I110-54c (à l’expédition et exportation)

31 : Case 31
530I110 : Instruction “Document Unique” (C.D. 530.11)
54c : § 54 c)



Pour l’impression, en case 31 du Document Unique, sont prévues 9 lignes de chacune 54 caractères.

En dehors des mentions spéciales, la case 31 contient également de l’information sur les colis, les conteneurs et la description des marchandises.

Les mentions spéciales commençant par « 31 » sont imprimées sur les lignes restantes de la case 31, et par manque de place, sur un A4 séparé. Dans ce cas, la dernière ligne mentionne à titre d’information le code “+1”.

Le code de la mention spéciale et la description textuelle doivent toujours apparaître ensemble, c.à.d. sur la même page.

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

Dans les mentions spéciales nationales, on distingue :

- les mentions spéciales nationales horizontales -> code « ALGEN.. »
- les mentions spéciales nationales (cases 31 et 44 avec ou sans données complémentaires)
-> code « 31-... » en « 44-... »
- les mentions spéciales nationales pour des produits agricoles
- les mentions spéciales nationales sur la déclaration « Entrepôt Type B » -> code « 44-PLDA-DTO-. »
- les mentions spéciales nationales sur la déclaration de régularisation -> code « 44-PLDA-REGU-.. »
- les mentions spéciales nationales sur la déclaration de globalisation -> code « 44-PLDA-CIV-.. »
- les mentions spéciales nationales lors d'une procédure de secours PLDA -> code « 44-NPS-.....PLDA »

Ci-après, quelques exemples à titre d'illustration.

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES HORIZONTALES

Une mention spéciale horizontale peut être utilisée dans différents régimes et pour différents mouvements de marchandises. Les codes de ces mentions spéciales horizontales commencent toujours par le mot « ALGEN ».

Remarque !!! *Lorsqu'une mention n'a pas été prévue, sélectionner le code "ALGEN99" sous "Type" dans la liste déroulante de la « Case 44 Mentions spéciales ». Sous "Mention spéciale" on peut alors introduire du texte libre indiquant la mention en question.*

Type	Mention spéciale
ALGEN 01	
555I-3,7-6,A5	
555I-3,7-7,A6	
555I-3,7-9,A8	
8-540I101-59	
8-580I110-130	
ALGEN 01	
ALGEN 02	
ALGEN 99	
ALGEN03	
ALGEN04	
ALGEN05	

DINTS

Référence

Date

EXEMPLE

Remplacement de la déclaration IMA-08BEI0000001126079 du 5 novembre 2008 à la demande du déclarant.

Dans ce cas, la case 44 doit renvoyer à la déclaration initiale.

INTRODUCTION

- Sélectionner le code "ALGEN04" (Remplacement de la déclaration à la demande du déclarant – mention sur la déclaration de remplacement) sous "Type" dans la liste déroulante de la "Case 44 Mentions spéciales" et sous "Mention spéciale" renvoyer à la déclaration initiale (-> Structure : IMA08BEI0000001126079/05.11.08).

Type	Mention spéciale	Operation
ALGEN04	IMA08BEI0000001126079/05.11.08	> AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

Remarque !!! *Dans ce cas, la mention spéciale nationale supplémentaire “44-PLDA-REGU-2” (Régularisation d’une déclaration introduite auparavant) doit être introduite, suivi du numéro de la déclaration initiale (Cfr Les mentions spéciales nationales sur la déclaration de régularisation).*

IMPRESSION

En case 44, sur un A4 séparé, les codes “ALGEN04” en “44-PLDA-REGU-2” sont imprimés et, en même temps, la description textuelle correspondante avec les données complémentaires introduites.

44 Mentions spéciales et documents produits / Certificats et autorisations

ALGEN04 ALGEN04 - IMA08BEI0000001126079/05.11.08 44-PLDA-REGU-2 Régularisation d'une déclaration introduite auparavant - IMA-08BEI000000 1126079
--

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES (Général)

Tous les codes des mentions spéciales, sélectionnés sous “Type” de la case 44 « Mentions spéciales », et leurs descriptions textuelles sont imprimés en “case 44” du Document Unique (ou sur un A4 séparé si manque de place) à l’exception des codes “31-...” qui sont imprimés en “case 31” du Document Unique (ou sur un A4 séparé si manque de place).

Pour certains codes, des données complémentaires doivent être introduites (numéro, date, bureau...) sous “Mention spéciale”.

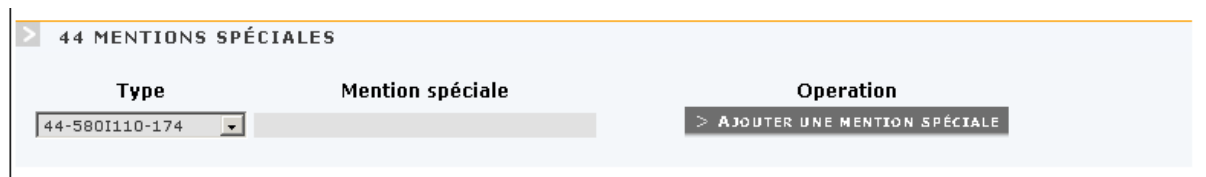
EXEMPLE (sans données à compléter)

A l’importation en Belgique, en cas d’exemption de la TVA pour des marchandises destinées à un autre Etat membre, la mention suivante doit être apposée dans la case 44, conformément au § 174 de l’instruction TVA :

« Exemption TVA – Article 40, § 1, 1°, lettre d) du Code de la TVA »

INTRODUCTION

- Sélectionner le code “44-580I110-174” dans la liste déroulante de la “Case 44 Mentions spéciales”.



Type	Mention spéciale	Operation
44-580I110-174		> AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

IMPRESSION

En case 44, sur un A4 séparé, le code “44-580I110-174” est imprimé et, en même temps, la description textuelle correspondante.

44 Mentions spéciales et documents produits / Certificats et autorisations	44-580I110-174 Exemption TVA - Article 40, § 1, 1°, lettre d) du Code de la TVA -
--	---

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

EXEMPLE (avec données à compléter)

Conformément au § 172 de l’Instruction « Entrepôts » - ‘Entrepôts TVA - Placement sous le régime’, la case 44 doit contenir la mention suivante :

“Placement sous le régime d’entrepôt-TVA octroyé à PAVAN sous le n° - A405183 - Bureau de contrôle Bruxelles”

INTRODUCTION

- Sélectionner le code “44-540I101-172/2” dans la liste déroulante sous “Type” de la “Case 44 Mentions spéciales” et sous “Mention spéciale” introduire les données requises.

Type	Mention spéciale	Operation
44-540I101-172/2	PAVAN A405183 BRUXELLES	> AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

IMPRESSION

En case 44, sur un A4 séparé, le code « 44-540I101-172/2 » est imprimé et, en même temps, la description textuelle correspondante et les données complémentaires introduites.

44 Mentions spéciales et documents produits / Certificats et autorisations	44-540I101-172/2 Placement sous le régime d’entrepôt-TVA octroyé à so us le n°..... - Bureau de contrôle - PAVAN A405183 BRUXELLES
--	--

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES EN CAS DE PRODUITS AGRICOLES

Les mentions spéciales nationales en cas de produits agricoles sont e.a.:

- les mentions spéciales nationales sans paramètre pour les cases « 31 » et « 44 »
- les mentions spéciales nationales avec paramètre pour les cases « 31 » et « 44 »
- les mentions spéciales de la demande de paiement pour la case « 44 » dont le code commence par “44-VtB/DdP-“ (Verzoek tot betaling/Demande de paiement)
- les mentions spéciales « Autres » pour les cases « 31 » et « 44 ».

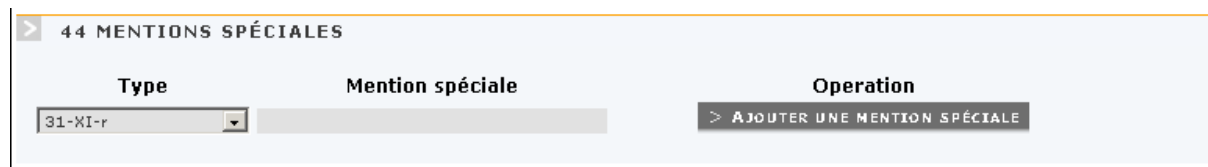
Quant aux commentaires pour l'introduction de déclarations avec restitutions, il est renvoyé au Manuel “Déclaration régime A-B – Restitutions”.

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

Les mentions spéciales nationales sans paramètre pour les cases « 31 » et « 44 »

Exemple case 31 : Le code “31-XI-r” -> *pas de jus de banane*.

- Sélectionner le code “31-XI-r” dans la liste déroulante de la “Case 44 Mentions spéciales”.



Type	Mention spéciale	Operation
31-XI-r		AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

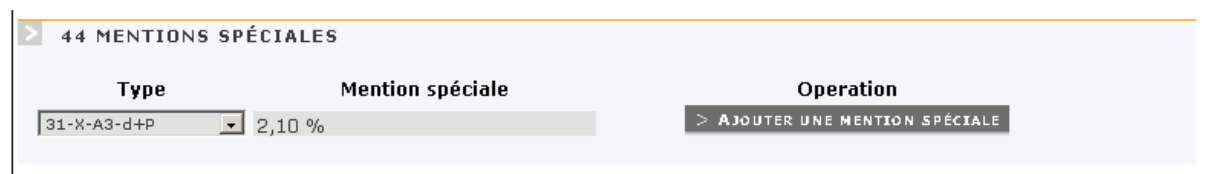
Les mentions spéciales nationales avec paramètre pour les cases « 31 » en « 44 »

Le code d’une mention avec un paramètre est caractérisé par un “+P”, suivi éventuellement d’un chiffre (numéro d’ordre).

Exemple case 31 : Le code “31-X-A3-d+P” à interpréter comme suit :

- 31 : Case 31 du Document Unique
- X : Annexe X du Tarif douanier d’usage UEBL
- A3 : Tableau visé de l’annexe X
- d : Note
- +P : Paramètre étant le % de teneur en matière sèche (format n..3,n2 avec 0,00 limite inférieure et 100,00 limité supérieure)

- Sélectionner le code “31-X-A3-d+P” sous « Type » dans la liste déroulante de la “Case 44 Mentions spéciales” et introduire le % sous « Mention spéciale ».



Type	Mention spéciale	Operation
31-X-A3-d+P	2,10 %	AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

Le tableau des paramètres (format et limite inférieure et supérieure) est disponible via : <http://www.fiscus.fgov.be/interfdanl/fr/dau/documentation.htm> -> Downloads -> 6.6 Appendice 6 c

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

Les mentions spéciales nationales de la demande de paiement pour la case « 44 »

Il s'agit des mentions spéciales nationales commençant par "44-VtB/DdP".

Exemple : Le code "44-VtB/DdP-B-3" (*Mode de paiement : Entrepôt restitution viande bovine : Normal*) à interpréter comme suit :

- 44 : Case 44 du Document Unique
- VtB/DdP : Verzoek tot betaling/Demande de paiement
- B3 : Numéro d'ordre

Type	Mention spéciale	Operation
44-VtB/DdP-B-3		> AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

Les mentions spéciales nationales "Autres" pour les cases « 31 » et « 44 »

Ces mentions ont été créées pour offrir la possibilité de mentionner une information non codifiée sur la déclaration (par exemple mentions provenant de nouveaux règlements), avec ou sans paramètre (« +P »).

Exemple case 31 : Le code "31-X-And/Aut-1+P1" à interpréter comme suit :

- 31 : Case 31 du Document Unique
- X : Annexe X du Tarif douanier d'usage UEBL
- And/Aut-1 : Autre
- +P1 : Paramètre étant du texte libre

Type	Mention spéciale	Operation
44-X-And/Aut-1+P1	texte libre	> AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES SUR LA DECLARATION « ENTREPOT TYPE B »

La déclaration du régime J, « Entrepôt du type B » doit mentionner si celle-ci peut être apurée par un tiers ou uniquement par le déclarant. Pour cela, les mentions spéciales, dont le code commence par “44-PLDA-DTO-”, doivent être utilisées.



44-PLDA-DTO-1 : La déclaration « Entrepôt type B » peut être apuré par un tiers.

44-PLDA-DTO-2 : La déclaration « Entrepôt type B » ne peut pas être apuré par un tiers.

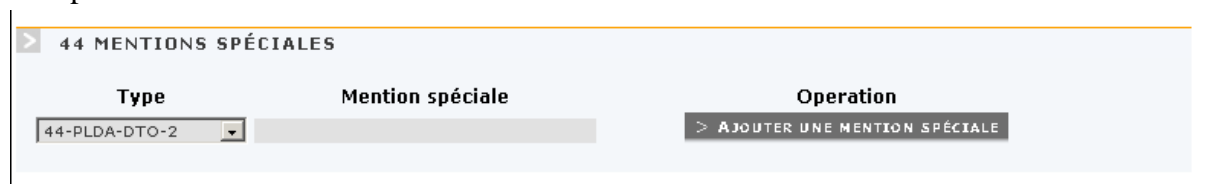
Seulement une des deux mentions spéciales nationales peut alors être sélectionnée, mais jamais les deux en même temps.

EXEMPLE

La déclaration « Entrepôt type B » ne peut être apuré par un tiers.

INTRODUCTION

- Sélectionner le code “44-PLDA-DTO-2” dans la liste déroulante de la “Case 44 Mentions spéciales”.



- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

IMPRESSION

En case, sur un A4 séparé, le code “44-PLDA-DTO-2” est imprimé et, en même temps, la description textuelle correspondante.

44 Mentions
spéciales et
documents
produits /
Certificats et
autorisations

44-PLDA-DTO-2 Declaration entrepot Type B ne peut pas être apuré par un tiers -

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES SUR LA DECLARATION DE REGULARISATION

Sur la déclaration de régularisation doit être renvoyé à la déclaration initiale au moyen d'une mention spéciale. Pour cela, les mentions spéciales, dont le code commence par "44-PLDA-REGU-", doivent être utilisées.

Type	Mention spéciale
44-PLDA-REGU-1	
44-PLDA-REGU-2	
44-PLDA-REGU-3	

44-PLDA-REGU-1 : Régularisation après constatation (par les service de vérification) ou rectification, à l'importation.

44-PLDA-REGU-2 : Régularisation d'une déclaration introduite auparavant à l'importation ou à l'exportation (la déclaration de régularisation et la déclaration initiale doivent datée du même jour).

44-PLDA-REGU-3 : Régularisation après une procédure de secours à l'importation ou à l'exportation.

EXEMPLE

A la demande du déclarant, une déclaration de régularisation est établie en remplacement d'une déclaration IMA-08BEI0000001126079 du 5 novembre 2008.

INTRODUCTION

- Sélectionner le code "44-PLDA-REGU2" sous "Type" dans la liste déroulante de la "Case 44 Mentions spéciales" et sous "Mention spéciale" introduire les données requises de la déclaration initiale PLDA (-> Structure : IMA-08BEI0000001126079).

Type	Mention spéciale	Operation
44-PLDA-REGU-2	IMA-08BEI0000001126079	> AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

Remarque !!! Dans ce cas, le code « ALGEN04 » (Remplacement de la déclaration à la demande du déclarant – mention sur la déclaration de remplacement), comme mention spéciale nationale, doit être introduite, suivi du numéro/date de la déclaration initiale (Cfr Les mentions spéciales nationales horizontales).

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

IMPRESSION

En case 44, sur un A4 séparé sont imprimés les codes “ALGEN04” en “44-PLDA-REGU-2” et, en même temps, la description textuelle correspondante avec les données complémentaires introduites.

44 Mentions spéciales et documents produits / Certificats et autorisations	ALGEN04 ALGEN04 - IMA08BEI0000001126079/05.11.08 44-PLDA-REGU-2 Régularisation d'une déclaration introduite auparavant - IMA-08BEI000000 1126079
---	--

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES SUR LA DECLARATION DE GLOBALISATION

Lors de l'établissement d'une déclaration de globalisation, *au moins 3* mentions spéciales doivent être sélectionnées. Les codes pour ces mentions spéciales nationales commencent par "44-PLDA-CIV-".

Type	Mention spéciale
44-PLDA-CIV-1	
44-PLDA-CIV-2	
44-PLDA-CIV-3	
44-PLDA-CIV-4	

44-PLDA-CIV-1 : Les données des articles (les annexes XML) sont déjà envoyées vers PLDA.

44-PLDA-CIV-2 : Les données des articles (les annexes XML) ne sont pas encore envoyées vers PLDA.

44-PLDA-CIV-3 : Début de la période couverte par la globalisation et la date (format JJ/MM/AAAA).

44-PLDA-CIV-4 : Fin de la période couverte par la globalisation et la date (format JJ/MM/AAAA).

EXEMPLE

Une déclaration de globalisation dont les données des articles (annexes XML) n'ont pas encore été envoyées vers PLDA, pour la période du 1er septembre 2008 au 30 septembre 2008.

INTRODUCTION

- Sélectionner le code "44-PLDA-CIV-2" sous "Type" dans la liste déroulante de la "Case 44 Mentions spéciales".
- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE
- Sélectionner le code "44-PLDA-CIV-3" sous "Type" dans la liste déroulante de la "Case 44 Mentions spéciales" et introduire la date "01/09/2008" sous "Mention spéciale".
- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE
- Sélectionner le code "44-PLDA-CIV-4" sous "Type" dans la liste déroulante de la "Case 44 Mentions spéciales" et introduire la date "30/09/2008" sous "Mention spéciale".
- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

TYPE	MENTION SPÉCIALE
44-PLDA-CIV-2	
44-PLDA-CIV-3	01/09/2008
44-PLDA-CIV-4	30/09/2008

CASE 44 – MENTIONS SPECIALES (PROCEDURE SAD)

LES MENTIONS SPECIALES NATIONALES LORS D'UNE PROCEDURE DE SECOURS PLDA

Lorsqu'une procédure de secours est annoncée par le Helpdesk PLDA, ceci doit figurer sur la déclaration au moyen d'une mention spéciale nationale. Les codes pour ces mentions spéciales utilisées à cet effet commencent par "44-NPS-...".

EXEMPLE

Suite à un problème au niveau de l'apurement des marchandises (WRITE OFF), dans le cadre de NCTS , la procédure de secours est notifiée.

Code de la mention spéciale : **44-NPS-NCT-PLDA**

Indication de la mention spéciale : **N00129:D-20080922-T080000**

INTRODUCTION

- Sélectionner le code "44-NPS-NCT-PLDA" sous "Type" dans la liste déroulante de la "Case 44 Mentions spéciales" et sous "Mention spéciale" référer à la mention annoncée.

Type	Mention spéciale	Operation
44-NPS-NCT-PLDA	N00129:D-20080922-T080000	> AJOUTER UNE MENTION SPÉCIALE

- Cliquer sur >AJOUTER UNE MENTION SPECIALE

IMPRESSION

En case 44, sur un A4 séparé, le code "44-NPS-NCT-PLDA" est imprimé et, en même temps, la description textuelle correspondante avec les données complémentaires introduites (Cfr Manuel "CASE 44 – Mentions spéciales Procédure de secours").

44 Mentions
spéciales et
documents
produits /
Certificats et
autorisations

44-NPS-NCT-PLDA apurement comptabilité de marchandise NCTS(write off) - N00129-D:20080922-T080000